

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

18 septembre 2018

Séance spéciale du Conseil municipal, dûment convoquée par la secrétaire-trésorière adjointe Bibiane Leclerc le 13 septembre 2018, tenue le 18 septembre 2018, à 18h45, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Yves Bond et Pierre Blouin.

La directrice générale, Annie-Claude Turgeon est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 18h45.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-09-23

Il est proposé par **Marc Bégin**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAERRL

2018-09-24

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 249 957 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2018-09-25

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

De clore la présente séance à 19h00 l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Annie-Claude Turgeon, secrétaire-trésorière